



LIGUE RÉGIONALE DE TIR DE LORRAINE

SOUTIEN FINANCIER AUX TIREURS

Dossier à retourner par courrier ou par mail à secretariat@lirtir.fr

PRÉAMBULE

La Ligue Régionale de Tir de Lorraine a instauré une ligne budgétaire annuelle intitulée « Soutien financier aux tireurs », votée chaque année par l'Assemblée Générale.

Ce dispositif a pour objectif d'accompagner les tireurs de haut niveau ou à fort potentiel affiliés à la Ligue, afin de leur permettre de participer aux compétitions dans les meilleures conditions.

Les demandes de soutien financier sont examinées par une commission d'attribution. Les décisions rendues par cette commission sont définitives et sans appel.

Toute aide accordée fait l'objet d'un encadrement strict.

ENGAGEMENT DU DEMANDEUR

En cas de non-utilisation de l'aide pour l'objet prévu dans un délai d'un an, le soutien financier deviendra caduc et devra être intégralement remboursé à première demande.

En cas d'aide destinée à l'achat d'une arme, le bénéficiaire s'engage à ne pas la revendre pendant une durée de 4 ans après le versement de l'aide. À défaut, ou en cas d'arrêt de la pratique du tir, 50 % de l'aide perçue devra être remboursée à la Ligue Régionale de Tir de Lorraine.

MODALITÉS DE L'AIDE

Le demandeur doit transmettre un dossier complet, accompagné de l'ensemble des pièces justificatives.

Éligibilité

- Tout dossier incomplet, non daté ou non signé sera retourné pour complément.
- Toute demande ne répondant pas aux critères d'éligibilité fera l'objet d'un courriel de refus.
- Pour les demandes recevables, une convention spécifique sera établie entre la Ligue Régionale de Tir de Lorraine et le tireur.

DATES DE DÉPÔT DES DOSSIERS

La commission d'attribution se réunit trois fois par saison sportive.

Dates limites de dépôt :

- 30 novembre (première commission)
- 28 février (deuxième commission)
- 30 avril (troisième commission)



LIGUE RÉGIONALE DE TIR DE LORRAINE

DOSSIER DE DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER AUX TIREURS

Dossier à retourner par courrier ou par mail à secretariat@lirtir.fr

DDST n° _____

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Nom :	Prénom :
N° de licence :	Catégorie d'âge :
Date de naissance :	
Adresse :	
Code postal :	Commune :
N° portable :	E-mail :
N° du Club :	Nom du Club :

PARCOURS SPORTIF ET FINANCIER

(À détailler dans une pièce jointe)

- Titres sportifs obtenus lors des deux dernières saisons
- Classements aux compétitions nationales et internationales
- Programme et objectifs de la saison à venir
- Bilan détaillé des frais engagés la saison passée
- Modes de financement actuels et liste des subventions perçues

OBJET DE LA DEMANDE

(À détailler dans une pièce-jointe avec devis et/ou factures)

- Déplacements, hébergements, restauration
- Armes et munitions
- Équipements et vêtements spécifiques
- Autres frais particuliers
- Montants des subventions demandées, obtenues ou refusées

MONTANT TOTAL NÉCESSAIRE À LA RÉALISATION DU PROJET _____ €

DÉTAILS FINANCIERS DU PROJET

Les demandes de subventions (municipales, départementales, régionales ou autres) constituent une condition obligatoire pour pouvoir prétendre à l'aide de la Ligue.

MONTANT DU SOUTIEN FINANCIER PRÉVISIONNEL DEMANDÉ À LA LIGUE _____ €

DATE LIMITE DE RÉALISATION DU PROJET _____

ENGAGEMENTS DU BÉNÉFICIAIRE EN MATIÈRE DE COMMUNICATION

Le bénéficiaire s'engage à :

- Porter le logo de la Ligue Régionale de Tir de Lorraine sur les tenues vestimentaires lors des cérémonies officielles et remises de récompenses
- Mentionner le soutien financier de la Ligue dans l'ensemble de ses supports de communication

PIÈCES OBLIGATOIRES À JOINDRE

- ☐ Copie de la licence
- ☐ Relevé d'identité bancaire (RIB/IBAN), obligatoirement au nom du tireur s'il est majeur
- ☐ Tableau de synthèse complété (téléchargeable sur le site de la Ligue)

Fait à _____, le _____

(Signature du demandeur)